

# Offre de stage

## Enjeux d'Habitat

### Passoires thermiques et indicateurs observatoire Habitat

#### L'AGENCE

L'Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole, association de loi 1901, a pour mission l'observation et l'analyse des évolutions du territoire, la participation à la définition des politiques publiques, l'accompagnement de démarches prospectives et l'élaboration de stratégies d'aménagement et de développement. C'est un outil d'aide à la décision au service du développement urbain durable et intégré. Elle intervient dans différents domaines tels que l'habitat, les projets urbains, l'économie et le tourisme, la mobilité, les politiques sociales, tout en articulant transversalité des thématiques et des échelles.

Ses adhérents sont Clermont Auvergne Métropole, Riom Limagne et Volcans, Vichy communauté, Thiers Dore et Montagne, les villes de Clermont-Ferrand, de Riom, de Vichy et de Thiers, le PETR Le Grand Clermont, le Syndicat Mixte Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne, l'Etat, le Conseil départemental du Puy de Dôme, les syndicats mixtes des transports en commun et de l'aéroport (soit un territoire de près de 600 000 habitants).

#### CONTEXTE DU STAGE

Au sein d'une équipe de 24 personnes et sous la responsabilité des chargées d'études Habitat de l'Agence, vous serez amené lors de votre stage à travailler sur deux axes liés aux observatoires de l'Habitat et des loyers.

##### Axe 1 : indicateurs de l'Observatoire Métropolitain de l'Habitat

Depuis fin 2019, l'Agence d'urbanisme travaille avec le service habitat de Clermont Auvergne Métropole pour structurer une observation du marché de l'habitat propre à son territoire et ses besoins (Programme Local de l'Habitat notamment). Au-delà de l'analyse globale du marché, deux axes thématiques prioritaires ont été définis en lien avec les objectifs du PLH : l'analyse du peuplement, et la veille sur le parc privé. A partir de là, des indicateurs « socle » et des indicateurs spécifiques "analyse du peuplement" ont été définis avec la Métropole. L'Agence d'urbanisme a ensuite identifié les bases de données nécessaires, structuré et mobilisé les données, avant de les exploiter et de réaliser des premiers livrables.

Ces livrables prennent la forme de "fiches repères" intégrant chiffres clés, graphiques, et cartographies concernant la démographie, les caractéristiques socio-économiques, l'offre de logements disponible, les dynamiques de la construction, les prix de vente, etc. Au total, près de 150 indicateurs ont été mobilisés pour réaliser ces fiches. Elles sont déclinées pour les 21 communes de la Métropole (21 fiches commune « marché du logement », et 21 fiches communes thématiques « peuplement »).

La première partie du stage a pour objet de mettre à jour ces livrables (fiches existantes) avec les nouveaux millésimes de données disponibles, et de travailler (en partenariat étroit avec la Métropole) à la définition des indicateurs spécifiques concernant le deuxième axe prioritaire sur le parc privé. L'ensemble de cette mission nécessitera de se familiariser avec les bases de données habitat existantes, de réaliser des traitements statistiques de base (calculs de taux, évolutions, tableaux croisés dynamiques, etc.), d'illustrer les analyses territoriales (graphiques, cartographies de base), de proposer de nouveaux indicateurs pertinents, et de participer à des réunions de travail internes et externes.

##### AXE 2 : Les passoires thermiques

La loi Climat et Résilience affiche un objectif de lutte contre les passoires thermiques. Pour se faire une interdiction de mise en location s'imposera progressivement aux propriétaires de logements locatifs privés dont le diagnostic de performance énergétique (DPE) est peu performant (DPE G en 2025, F en 2028 et E en 2034). Ceci vise notamment à inciter les propriétaires bailleurs à engager des travaux de rénovation. Pour autant, sa mise en œuvre et ses effets sur le parc locatif privé questionnent fortement les collectivités et les acteurs locaux de l'habitat.

L'Agence dans le cadre de sa participation au réseau des Agences d'urbanisme de la région Auvergne-Rhône-Alpes (URBA4) et du partenariat de celui-ci avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) est amenée en 2022 à travailler sur les impacts de la réduction des « passoires thermiques » dans un contexte de sobriété foncière. Cette étude aura pour objectifs :

- De questionner les conséquences de l'interdiction de la mise en location des passoires thermiques pour les collectivités et leurs politiques locales (PCAET, PLH, stratégies foncières et immobilières..) afin de mieux comprendre les impacts de leur retrait du parc locatif privé.
- D'accompagner les collectivités et leurs partenaires à travers un outillage adapté pour réduire ces impacts et accroître la mobilisation de ce potentiel de logements pour limiter la consommation de foncier et d'espaces agricoles et naturels et contribuer ainsi à atteindre l'objectif Zéro Artificialisation Nette.

Ce travail fera également écho au sujet thématique retenu pour 2022 par les membres du Comité de Pilotage de l'Observatoire Local des Loyers (OLL) de l'Agence qui porte sur l'impact des charges dans la dépense liée au logement des locataires du parc privé, dont un volet abordera la question des dépenses d'énergie des ménages, lesquelles sont directement liées à la qualité énergétique de leurs logements. Les travaux menés dans le cadre de l'étude URBA 4 pourront donc nourrir en partie cette étude thématique.

## Ainsi, vos missions seront :

- Participer à la construction de la méthodologie permettant de quantifier et de qualifier les logements considérés comme des passoires énergétiques (identification des bases de données exploitables, des indicateurs à retenir, des organismes et acteurs ressources...).
- Constitution de profil type de passoires thermiques selon les caractéristiques des logements, de leurs propriétaires et de leurs locataires.
- Approcher l'impact de la mise en œuvre de cette loi sur le rythme de rénovation des passoires thermiques et sur le marché locatif privé.
- Participation à la réalisation d'un atelier de travail avec les acteurs de l'habitat, de l'immobilier et de l'énergie.
- Participation à la rédaction des différents livrables liés à l'étude

## PROFIL RECHERCHE

Vous êtes issu(e) d'une formation généraliste de type urbanisme ou aménagement du territoire, niveau Master 2.

Vous maîtrisez les thématiques de l'habitat et de l'aménagement du territoire.

Vous disposez de très bonne qualité d'expression écrite et orale.

Vous avez une maîtrise des logiciels usuels (Suite Microsoft Office) et des outils SIG (QGis).

Vous êtes méthodique et faites preuve de capacité d'analyse et de synthèse.

Vous aimez travailler en équipe tout en disposant d'autonomie et de capacité d'initiative.

## CONDITIONS

- Sous convention obligatoirement
- Durée du stage : 5 mois minimum
- Début du stage souhaité : dès que possible
- Temps de travail hebdomadaire : 35 heures
- Gratification réglementaire
- 1 chèque de table par journée complète (prise en charge 55 % employeur)
- Prise en charge de l'abonnement de transport en commun domicile-travail à hauteur de 50%
- 1 semaine de congés en août
- Lieu de travail : au sein des locaux de l'Agence (adresse ci-dessous) et déplacements ponctuels sur le territoire de travail de l'Agence.
- Un jour de télétravail possible.

## CANDIDATURES

Lettre de motivation + curriculum-vitae à :

Agence d'Urbanisme et de Développement Clermont Métropole

Monsieur le Directeur

68 ter, avenue Édouard Michelin

63100 Clermont-Ferrand

[recrutement@audcm.org](mailto:recrutement@audcm.org)

Date limite de dépôt des candidatures : **3 avril 2022**

Entretien à prévoir la semaine suivante (visioconférence possible)

### **INFORMATIONS SUR LES DONNEES PERSONNELLES**

Seules les informations utiles au regard du poste à pourvoir sont collectées.

- La nature des données personnelles : nom, prénom, lieu et date de naissance, adresse postale, numéro de téléphone, adresse électronique, curriculum-vitae
- Finalité : gestion des candidatures
- Durée de conservation : la durée du processus de recrutement puis destruction des documents papier et suppression informatique des mails et autres documents numériques / Possibilité de le conserver 2 ans dans notre cv-thèque si le candidat donne son accord.
- Droit d'accès et de rectification : sur simple demande par mail à [agence@audcm.org](mailto:agence@audcm.org)
- Délai de traitement du droit d'accès et de rectification : 1 mois après réception du mail de demande.
- Destinataires : Service interne qui traite les recrutements (secrétariat, direction, et toute autre personnel de l'agence concerné par le présent recrutement)